



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière

QUE, conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis public doit être émis afin de changer la date et l'heure d'une séance que prévoyait le calendrier.

La séance prévue pour le lundi 5 octobre 2026 sera repoussée au mardi 6 octobre 2026, à 20 h. Ladite séance se tiendra au lieu habituel des délibérations, situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 23 septembre 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 23 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 septembre 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière